

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2025-19

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 2 juillet deux mille vingt-cinq (2/07/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms. ARTO Jean - PASERO Fabien

Mmes GUILHON Sylvie - JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Mme FRANCOIS Johanna - M JAMMES Patrick - Del GRANDE Stéphane

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick donne pouvoir à Fabien PASERO - Mme FRANCOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : CESSION DE BARNUM DE LA REGION AURA

La maire expose,

La commune de Saint Martin sur Lavezon fédère les associations du village pour différentes initiatives et manifestations organisées pour l'ensemble des habitants : fête annuelle des associations, un marché nocturne de l'été, un marché de Noël, le téléthon, les préalables du festival d'Alba etc. ...

Du matériel pour ces manifestations est nécessaire, c'est pourquoi la commune souhaite solliciter la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son action cession d'un barnum à titre gratuit pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Madame la Maire à déposer une demande de cession gratuite d'un barnum, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

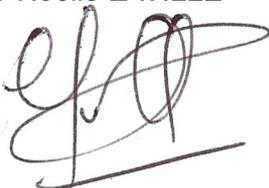
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

Marie-Noëlle LAVILLE



La secrétaire,

SAIMMAIME Isabelle

